

**Conseil économique et social**Distr. générale
11 août 2021Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité des politiques sociales, de la lutte
contre la pauvreté et du genre**

Quatrième réunion

En ligne, 17 et 18 novembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Élection du Bureau**Note d'information sur le Bureau du Comité des
politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et
du genre**

Le Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a repris les fonctions des comités ci-dessous, qui ont été dissous :

- a) Comité Femmes et développement (1979-2013) ;
- b) Comité du développement social (2009-2013) ;
- c) Comité du genre et du développement social (2015-2017).

En 2019, dans le cadre des réformes de la structure organisationnelle de la CEA, faisant écho au processus de réforme plus vaste de l'Organisation des Nations Unies, le Comité du genre et du développement social a été rebaptisé Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre.

Le nom du Comité a changé, mais la numérotation de ses réunions a été maintenue.

Ainsi, la quatrième réunion du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre se tiendra les 17 et 18 novembre 2021 sous le thème « Reconstruire en mieux pour un avenir inclusif et résilient dans le contexte du COVID-19 ».

Le rôle du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre s'inspire du paragraphe 18A.45 du document de 2013 de l'Assemblée générale intitulé « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-15 », au Titre V, Coopération régionale pour le développement, Chapitre 18, Développement économique et social en Afrique, publié sous la cote A/68/6 (Sect. 18) ; le paragraphe se lit comme suit :

« 2. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission

Comité chargé des questions liées à l'égalité homme-femme et au développement

18.A.45 Organe consultatif formé d'experts et de décideurs, le Comité du développement social est chargé de guider la Commission dans son travail de promotion d'un développement humain et social équitable et sans exclusive en

* E/ECA/CSPPG/4/1.



Afrique, en particulier sur les questions d'égalité hommes-femmes, d'emploi, de développement de la population et de la jeunesse, de protection sociale et d'urbanisation. Il examine les activités de suivi des conférences et des programmes d'action régionaux et mondiaux dans les domaines du développement social, notamment les programmes d'action mondiaux et régionaux pour la promotion de la femme. Il étudie en outre les grandes tendances et questions d'intérêt régional en matière de développement humain et social. Il se réunit tous les deux ans. »

Plus précisément, le Bureau du Comité :

- a) Fournit des orientations et des avis d'expert sur les priorités et les activités de la CEA ;
- b) Examine les activités passées et les programmes futurs de la CEA ;
- c) Formule des recommandations visant à renforcer les programmes de la CEA afin de mieux servir les États membres et les communautés économiques régionales ;
- d) Fournit des orientations générales pour faire en sorte que les activités de la CEA soient en phase avec les besoins de l'Afrique en matière de développement et répondent aux principaux problèmes du continent ;
- e) Donne des conseils concernant les priorités liées à la mise en œuvre et à l'examen des programmes d'action régionaux et internationaux en rapport avec les travaux de la CEA ;
- f) Fournit des orientations sur le partenariat de la CEA avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires de développement.

La présente note d'information est diffusée pour apporter un éclairage en vue de l'élection du nouveau Bureau du Comité, dont le mandat sera de deux ans (2021-2023). L'élection du nouveau Bureau aura lieu avant le début de la quatrième réunion du Comité. Afin de faciliter le processus d'élection, la composition des bureaux précédents est présentée ci-dessous pour examen par les États membres.

Composition du Bureau du Comité Femmes et développement, 1979-2013

<i>Période</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-président</i>	<i>Second Vice-président</i>	<i>Premier Rapporteur</i>	<i>Second Rapporteur</i>
1979-1980	Cameroun	Zambie	Maroc	Sénégal	Rwanda
1981-1982	Cameroun	Gambie	Rwanda	Tunisie	Lesotho
1983-1984	Guinée	Swaziland	Congo	Zaïre	Maroc
1985-1986	Burundi	République-Unie de Tanzanie	Congo	Togo	Maroc
1987-1988	Ghana	Tunisie	Zimbabwe	Rwanda	Guinée équatoriale
1989-1991	Ghana	Tunisie	Zimbabwe	Rwanda	Guinée équatoriale
1992-1995	Nigéria	République centrafricaine	Rwanda	Ouganda	Algérie
1996-1998	Tunisie	Rwanda	Éthiopie	Côte d'Ivoire	Cameroun
1999-2002	Zimbabwe	Cameroun	Nigéria	Maroc	République-Unie de Tanzanie
2002-2004	Égypte	Burundi	Ghana	Lesotho	Gabon
2004-2007	Sénégal	Ouganda	Cameroun	Tunisie	Botswana
2007-2009	Sénégal	Ouganda	Cameroun	Tunisie	Namibie
2009-2011	Gambie	Zimbabwe	Mauritanie	Guinée équatoriale	Ouganda
2011-2013	République démocratique du Congo	Maroc	Maurice	Sao Tomé-et-Principe	Gambie
Depuis 2013	Afrique du Sud	Sierra Leone	Tunisie	République centrafricaine	République démocratique du Congo

Composition du Bureau du Comité Femmes et développement, 2009-2013

<i>Période</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-président</i>	<i>Second Vice-président</i>	<i>Premier Rapporteur</i>	<i>Second Rapporteur</i>
2009-2011	Ouganda	Algérie	Zimbabwe	Bénin	Tchad
2012-2013	Égypte	Zambie	Niger	République centrafricaine	Comores
Depuis 2013	Botswana	Nigéria	République démocratique du Congo	Burundi	Soudan

Composition du Bureau du Comité du genre et du développement social, membres élus à sa première réunion (exercice biennal 2015-2017)

<i>Période</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-président</i>	<i>Second Vice-président</i>	<i>Premier Rapporteur</i>	<i>Second Rapporteur</i>
2015-2017	Malawi	République démocratique du Congo	Mauritanie	Mali	Soudan du Sud

Composition du Bureau du Comité du genre et du développement social, membres élus à sa deuxième réunion (exercice biennal 2017-2019)

<i>Période</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-président</i>	<i>Second Vice-président</i>	<i>Premier Rapporteur</i>	<i>Second Rapporteur</i>
2017-2019	Madagascar	Burkina Faso	Mozambique	Tchad	Tunisie

Composition du Bureau du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre, membres élus à la troisième réunion du Comité (exercice biennal 2019-2021)

<i>Période</i>	<i>Président</i>	<i>Premier Vice-président</i>	<i>Second Vice-président</i>	<i>Premier Rapporteur</i>	<i>Second Rapporteur</i>
2019-2021	Égypte	Lesotho	Nigéria	Kenya	République centrafricaine

On trouvera ci-dessous une liste des pays des cinq sous-régions africaines qui n'ont pas encore été membres du Bureau de l'un des comités susmentionnés :

Afrique de l'Est

Djibouti

Érythrée

Seychelles

Somalie

Afrique de l'Ouest

Cabo Verde

Guinée-Bissau

Libéria

Afrique australe

Angola

Afrique du Nord

Libye

Afrique centrale

Tous les pays ont été membres d'un ou plusieurs des comités.